

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU MERCREDI 12 JUIN 2024 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/12-06-2024/Q24

Date de convocation : 06 Juin 2024

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Membres présents : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, M. BONIFACE Didier, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, M. RIQUET Alain, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme DAUCHET Martine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. DEVIENNE Marc, M. MARIN Yves, M. DEUDON José, M. BALEDENT Matthieu, Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne (à partir de la question 6), Mme MATON Audrey, M. HISBERGUE Antoine, M. ROUSSEAU Jérémy, Mme CAILLAUX Céline, M. BRULANT Damien, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent ayant donné procuration :

Mme BERANGER Agnès : procuration à M. BALEDENT Matthieu

Mme CHATELAIN Nathalie : procuration à M. BAUDOUX Aurélien

Mme NAVEZ Patricia : procuration à M. RIQUET Alain

M. DECALION Ismaël : procuration à M. DEVIENNE Marc

Mme DENIZON-LEVEAUX Violenne : procuration à Mme RICHOMME Liliane (jusqu'à la question 5)

Membre absent excusé :

M. BAJODEK Alban

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN COLLABORATEUR OCCASIONNEL DE
L'ADMINISTRATION COMMUNALE – FIXATION DU MONTANT DE LA VACATION HORAIRE**

Madame Sandrine TRIOUX, Adjointe au Maire, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Madame TRIOUX expose à l'assemblée que par délibération en date du 4 septembre 2013, la Mairie de CAUDRY avait fait application des dispositions permettant le recours, pour une collectivité, à un collaborateur occasionnel en vue d'assurer la couverture photographique des manifestations publiques locales et des travaux en cours. Le caractère discontinu de cette mission ne permet pas d'entrer dans le cadre d'un emploi permanent. Ce besoin ponctuel entre donc dans le cadre de missions occasionnelles.

L'agent assurant ces missions ayant souhaité mettre fin à cette collaboration, il convient de recourir à un nouveau vacataire pour assurer ces missions.

Pour l'exécution de cet acte déterminé et l'accomplissement de cette tâche ponctuelle, Madame TRIOUX propose au Conseil municipal :

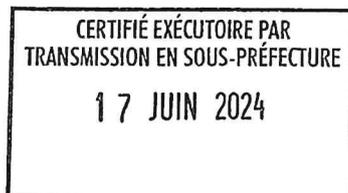
- d'émettre un avis favorable au recrutement d'un vacataire, qui en aucun cas, n'aura la qualité d'agent contractuel
- de fixer à 15 € le montant de la vacation horaire destinée à indemniser l'intéressé pour l'exécution de cette collaboration occasionnelle au service public communal, indemnité versée uniquement sur justificatifs de services faits
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "F. Bricout".

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEL120624_Q24**
Objet : **Recours à un collaborateur occasionnel de l'administration communale - Fixation du montant de la**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-12 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 4.4 - Autres categories de personnels
Identifiant unique : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q24-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20240612-DEL120624_Q24-DE-1-1_0.xml	text/xml	941 o
Document principal (Délibération) Nom original : DEL120624_Q24.pdf Nom métier : 99_DE-059-215901398-20240612-DEL120624_Q24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	787.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 juin 2024 à 14h17min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 juin 2024 à 14h17min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 juin 2024 à 14h17min17s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	17 juin 2024 à 14h17min31s	Reçu par le MI le 2024-06-17